

Les assistant(e)s maternel(le)s et le RAM

Les assistant(e)s maternel(le)s sont des professionnel(le)s agréé(e)s par le Conseil départemental qui exercent leur activité sous le contrôle de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Cet agrément les autorise à exercer leur activité et détermine les conditions d'exercice en fixant les capacités d'accueil (nombre et âge des enfants). Indépendantes et entièrement libres de leurs choix, elles accueillent les enfants à leur domicile.

L'assistant(e) maternel(le) met en place un environnement douillet et dynamique pour favoriser le développement de l'enfant, tout en respectant les valeurs éducatives parentales.

Les parents sont les employeurs et établissent un contrat de travail qui fixe les modalités d'accueil et les engagements réciproques. Le contrat de travail est négocié directement entre l'assistante maternelle et les parents (tarifs, horaires, indemnités de repas, d'entretien, congés payés...). Il revient aussi aux parents de déclarer l'embauche auprès de l'URSSAF.

Les listes sont disponibles :

- Auprès du Relais d'Assistant(es) Maternel(les)
- Sur www.mon-enfant.fr
- Auprès des Conseils départementaux :
 - [Orne](#)
 - [Sarthe](#)
- En mairie

Le Relais Assistantes Maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'accueil et d'information pour les familles et les assistantes maternelles, proposé par la Communauté urbaine d'Alençon. Le RAM facilite la mise en relation parents/assistantes maternelles.

Son rôle :

- Accompagner les parents dans la recherche d'une assistante maternelle agréée.
- Aider les assistantes maternelles pour diverses formalités administratives et organiser des réunions d'information et des temps d'échange.
- Proposer des animations et des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

Pour toute information :

Horaires d'ouverture du RAM					
Jours	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Type d'accueil	Permanence téléphonique	Permanence téléphonique + accueil public	Permanence téléphonique + accueil public	Permanence téléphonique + accueil public	Permanence téléphonique + accueil public
Horaires	9h00-12h00	12h30-19h00	9h00-12h00 14h00 - 17h30	14h00-19h00	13h30-17h30

Relais d'assistant(es) maternel(les)/parents

Maison des Initiatives Citoyennes à Courteille - Rue Edouard Branly - 61000 Alençon

Tél. : 02 33 29 49 12

relais.assistantes@ville-alencon.fr

Depuis 2013, la collectivité a initié un RAM itinérant.